

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 025-493901102-20231206-DEL2023_11_AG-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 06 décembre 2023

Délibération n°11

Nombre de membres en exercice : 89

Nombre de membres présents ou représentés : 52

Nombre de votants : 52

Vote pour : 52

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 13 novembre 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND – Mme CHOUX – Mme GUYEN – M. GUYON – M. KRUCIEN – Mme LIME-VIEILLE – M. VIENET – M. VALLVERDU

Conseil Régional : Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE - Mme BARTHELET- M. FROEHLI – Mme GAGLIOLO – Mme MABIRE – Mme MULOT - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BASDEVANT- M. COMMEAU – M. CUCHEROUSET - M. FAIVRE-PIERRET - M. FARENC – M. GRESET - M. GUY - M. JOUVIN – M. LAURENT – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme BRAND) – M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) – M. CARLES (pouvoir à M. VALLVERDU) - M. CHALUMEAUX (pouvoir à M. VIENET) - M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme MAILLARD (pouvoir à M. GUYON) – M. MAIRE DU POSET (pouvoir à M. ALPY) – M. METHOT (pouvoir à Mme LIME-VIEILLE) - M. MOLIN (pouvoir à M. JOUVIN) - Mme ROGEBOZ (pouvoir à Mme ROGNON)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BONNEFOND (pouvoir à M. ANDRE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. FELT (pouvoir à Mme PRESSE) – M. MORENO (pouvoir à Mme BARTHELET) – Mme NAUDIN (pouvoir à Mme MABIRE) - M. TIROLE (pouvoir à Mme SAUMIER)

Communautés de communes : M. BONNET (pouvoir à M. BASDEVANT) – M. GARCIA (pouvoir à M. CUCHEROUSET) – Mme GUERIN (pouvoir à M. COMMEAU) - M. IDES (pouvoir à M. FARENC) – M. LIEVREMONT (pouvoir à M. LAURENT) – M. PETIT (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – Mme RAMBAUD (pouvoir à M. GRESET)

OBJET : DEMANDE D'ADHESION

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier située dans le département du Doubs (10 communes, 29 265 habitants), a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 26/09/2023). Le bureau du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) a donné un avis favorable à cette demande d'adhésion dans sa séance du 5 décembre 2023.

La Communauté de Communes Yonne Nord située dans le département de l'Yonne (23 communes, 24 865 habitants) a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 28/09/23. Le bureau du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) a donné un avis favorable à cette demande d'adhésion dans sa séance du 5 décembre 2023.

La Communauté d'Agglomération du Grand Senonais située dans le département de l'Yonne (27 communes, 60 706 habitants) a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 19/10/23). Le bureau du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) a donné un avis favorable à cette demande d'adhésion dans sa séance du 5 décembre 2023.

La Communauté de communes Sud Territoire située dans le département du Territoire de Belfort (27 communes, 24 009 habitants) a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 10/11/23). Le bureau du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) a donné un avis favorable à cette demande d'adhésion dans sa séance du 5 décembre 2023.

La Communauté de communes des Monts de Gy située dans le département de la Haute Saône (25 communes, 6 313 habitants) a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 13/11/2023). Le Bureau du CRHH rendra son avis l'année prochaine.

Les statuts de l'EPF stipulent dans leur article 8 « nouvelles adhésions » que :

« Les EPCI à fiscalité propre, ainsi que les communes appartenant à un EPCI non-membre de l'EPF, les Départements, la Région de Bourgogne-Franche-Comté peuvent demander leur adhésion à l'établissement public après sa constitution. La demande d'adhésion est soumise à l'Assemblée générale de l'EPF qui décide à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés de la suite à donner à cette demande ».

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20231206-DEL2023_11_AG-DE



**L'ASSEMBLEE GENERALE
après en avoir délibéré**

DECIDE

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier,
- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Yonne Nord,
- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonals,
- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Sud Territoire,
- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Monts de Gy.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY